



Conseil économique et social

Distr. générale
2 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail des dispositions générales de sécurité

116^e session

Genève, 1^{er}-5 avril 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la 116^e session*. **

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 1^{er} avril 2019 à 14 h 30,
et s'achèvera le 5 avril 2019 à 12 h 30.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grsg@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=0qoPGK>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.html.



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars :
 - a) Règlement ONU n° 107 (Véhicules des catégories M₂ et M₃) ;
 - b) Règlement ONU n° 118 (Comportement au feu des matériaux).
3. Règlement ONU n° 26 (Saillies extérieures des voitures particulières).
4. Règlement ONU n° 34 (Prévention des risques d'incendie).
5. Règlement ONU n° 35 (Disposition des pédales de commande).
6. Amendements aux Règlements ONU relatifs aux vitrages de sécurité :
 - a) Règlement technique mondial ONU n° 6 (Vitrages de sécurité) ;
 - b) Règlement ONU n° 43 (Vitrages de sécurité).
7. Détection de la présence d'usagers de la route vulnérables :
 - a) Règlement ONU n° 46 (Systèmes de vision indirecte) ;
 - b) Règlement ONU sur les systèmes de surveillance de l'angle mort.
8. Règlement ONU n° 55 (Pièces mécaniques d'attelage).
9. Amendements aux Règlements ONU concernant les véhicules fonctionnant au gaz :
 - a) Règlement ONU n° 67 (Véhicules alimentés au GPL) ;
 - b) Règlement ONU n° 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).
10. Règlement ONU n° 73 (Dispositifs de protection latérale).
11. Règlement ONU n° 93 (Dispositifs contre l'encastrement à l'avant).
12. Règlement ONU n° 116 (Dispositifs antivol et systèmes d'alarme).
13. Règlement ONU n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).
14. Règlement ONU n° 144 (Systèmes automatique d'appel d'urgence).
15. Règlement ONU n° 0 (Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule).
16. Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).
17. Enregistreurs de données de route.
18. Échange de vues sur l'automatisation des véhicules.
19. Questions diverses.

Annotations

L'ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2019/1/Add.1).
